

**CATALOGNA, RACCOLTA INFORMAZIONI QUALITATIVA  
PROGETTO ESPOIR I, SINDACATO E INTERCULTURALITÀ**

**Dipartimento internazionale  
e politiche dell'Unione Europea**



**CONGRESSO CGIL LOMBARDIA  
17-18 MARZO 2010**  
MalpensaFiere Via XI Settembre Busto Arsizio (VA)

[guardaoltre.it](http://guardaoltre.it)



**CGIL**



LOMBARDIA

**CGIL. Sempre dalla tua parte.**

## **COLLECTE D'INFORMATIONS QUALITATIVE**

**AMIC – UGT Catalunya**

### **1. Quelles sont les modalités d'entrée dans votre pays pour des raisons professionnelles pour les citoyens non Européens ?**

- Autorisation de séjour temporaire et travail pour des travailleurs salariés.  
Conditions : offre d'emploi d'un an minimum, selon la situation national d'emploi (si il manquent des travailleurs dans certain profession), la personne étrangère ne peut pas « séjourner » en Espagne de façon irrégulière pendant la démarche.
- Autorisation de séjour temporaire et travail comme travailleur autonome.  
Conditions : avoir la qualification professionnelle requise ou la suffisante expérience professionnelle, avoir l'investissement nécessaire, avoir la prévision de bénéfices suffisants pour le soutien de l'intéressé pendant le premier an d'activité, la personne étrangère ne peut pas « séjourner » en Espagne de façon irrégulière pendant la démarche.
- Pour réaliser prestations transnationales de services.
- Contingent de travailleurs approuvé chaque année pour le Conseil de ministres. Ce sont des offres d'emploi d'une durée d'une année minimum, génériques (pas nominales, pas dirigés a un travailler spécifique). Les syndicats peuvent opiner sur les offres d'emploi lesquelles considèrent nécessaires pour le contingent. Il s'applique surtout aux pays avec qui l'Espagne à signé des conventions, mais le contingent n'a pas trop d'importance numérique.
- Visas pour recherche d'emploi : 3 mois de durée. Presque pas d'application réelle.
- Autorisation pour les travailleurs transfrontaliers : visée aux travailleurs des pays frontaliers qui travaillent en Espagne mais rentrent dans son pays chaque jour.

### **2. Combien de temps faut-il compter en moyenne pour obtenir un permis de séjour à partir du moment de la demande et quels sont les principaux problèmes que l'on rencontre pour l'obtenir ?**

Il y a beaucoup des différences selon la province espagnole ou catalane qui fait la résolution de la pétition, il n'y a pas trop de coordination, puisque chaque « Subdelegación del Gobierno provincial » prend la plupart des décisions de façon indépendante, avec ses moyennes et son organisation. En plus, à cause de l'accumulation de pétitions, ils changent de critères d'organisation de temps en temps pour essayer d'être plus effectifs.

De toute façon, le temps actuel approximatif de résolution à la province de Barcelone selon les différentes pétitions est de:

- « Arraigo social » : pétition de permis de séjour sur la base d'un séjour continué en territoire espagnol pendant trois années. La moyenne est d'un mois (si il n'y a pas de problèmes de critères des documents à apporter, comme par exemple, maintenant il y a difficultés pour établir les antécédents pénaux qui sont valides dans plusieurs pays comme l'Inde ou le Bangladesh, et les pétitions de

# CGIL



LOMBARDIA

## **CGIL. Sempre dalla tua parte.**

ces citoyens sont en attente jusqu'à une décision finale sur les antécédents pénaux valides).

- Regroupement familiale : moyenne d'un/deux mois pour résoudre la pétition.
- Rénovations : d'un permis de travail (2 mois) ; d'un permis de regroupement familiale (4 o 5 mois).
- Modifications des permis de séjour, d'étudiant, etc. : d'1 a 3 mois à peu près.

### **3. Quelle position professionnelle occupent généralement les citoyens non Européens dans votre pays ?**

Pendant le premier trimestre du 2009, il y a 1833,1 M de personnes étrangères non UE qui travaillent officiellement en Espagne, desquels 963.5 hommes et 869 femmes. Concrètement : <sup>1</sup>

- Agriculture : 128 (6.9% du total), 101.9 hommes, 26.5 femmes
- Industrie : 184 (10% du total), 143.7 hommes, 40 femmes.
- Construction : 305 (16% du total), 298.6 hommes, 6.3 femmes
- Services : 1217 (66% du total), 419.3 hommes, 796.2 femmes

Desquels :

- Travailleur d'indépendant : 155 (8.4% du total)
- Employeur : 38 (2% du total)
- Chef d'entreprise sans salarié ou travailleur indépendante: 94.7 (5% du total)
- Aide familiale : 21.1 (1.15% du total)
- Salariés : total 1670.2 (91% du total)
- Salarié du secteur public 39 (2.1% du total)
- Salariés du secteur privé 1552.9 (84% du total)

On peut conclure que la plupart des personnes étrangères en Espagne travaillent au secteur des services, secteur qui comprend majoritairement des femmes (en incluant travail des soins aux personnes). A continuation, on trouve en deuxième position les travailleurs de la construction, pourcentage qui descend de plus en plus à cause de l'effondrement du secteur.

La majorité des étrangers sont des salariés du secteur privé (84%). Le 8.4% sont des travailleurs indépendants. Il faut constater que dans la législation espagnole il y a de grandes difficultés pour pouvoir travailler comme poste autonome puisque les permis de séjour et travail sont limités à travailler comme travailleur autonome ou comme salarié pendant les 5 premières années. En étant la majorité ceux qui travaillent comme salariés.

Par rapport avec la Catalogne et selon le secteur d'activité (1r trimestre 2009)<sup>2</sup> :

- Industrie, 58.7
- Construction : 72.9
- Services : 258.9

<sup>1</sup> Unités : Milliers de personnes. Source : INE (Institut National de Statistique)

<sup>2</sup> Unités : Milliers de personnes. Source : Idescat (Institut de Statistique de la Catalogne), à partir de données de l'Enquête de population active de l'INE.

**CGIL**

LOMBARDIA

**CGIL. Sempre dalla tua parte.**

**4. Quels sont les principaux problèmes que les personnes étrangères rencontrent dans les lieux de travail et dans le territoire où elles habitent ?**

Méconnaissance des droits du travail, énormes difficultés pour avoir un travail de son niveau de qualification (le 30% des travailleurs étrangers en Catalogne l'année 2008, étaient des manœuvres ou assimilés), méconnaissance des langues officielles du pays (spécifiquement en Catalogne, la plupart des personnes étrangères étudient premièrement l'espagnol, et le catalan en deuxième lieu; Même si il y a beaucoup des personnes étrangères qui étudient le catalan, sont minorité celles qui le parlent avec fluidité, ce qui peut affecter les possibilités d'avoir travail d'une catégorie professionnelle adapté a son niveau d'études).

**5. Y a-t-il de bonnes pratiques d'inclusion promues par les institutions publiques à plusieurs niveaux ?**

**a. Action du Gouvernement de la *Generalitat* de Catalogne :**

**Antérieures actions :**

- **Plans interdépartementaux pour le suivi et la coordination des actions en matière d'immigration. (1993-2000, 2001-2004).**
- **Plan sur la citoyenneté et l'immigration (2005-2008) :** Proposait un nouveau concept de citoyenneté qui veut avancer vers l'égalité de droits et de devoirs de tous les Catalans, indépendamment de leur nationalité et leurs situations juridiques, dans les limites de compétences du cadre actuel.

**Pratiques actuelles :**

- **Pacte national pour l'immigration :** signé le 19 décembre 2008, par le Gouvernement de la *Generalitat* de Catalunya et certains agents catalans comme: UGT, des organisations patronales, des syndicats agricoles, représentants des administrations locales, associations de la *Table* de citoyenneté et immigration (entres lesquelles, AMIC-UGT), groups du parlement catalan, fédérations d'associations d'immigrants. Accord avec un consensus social, qui veut répondre directement les demandes que pose notre société respect à la transformation démographique vécue et ses conséquences. Pour cela se structure dans trois axes : Gestion les flux migrateurs et l'accès au marché du travail. Adaptation des services publics à une société diverse et Intégration dans une culture publique commune. C'est donc un accord assez consensué avec des agents de la société catalane, même si il n'y a pas d'unanimité a l'égard.
- b. Loi d'accueil :** Le Statut d'autonomie de Catalogne de 2006 (loi hiérarchiquement supérieure de la Catalogne) incorpore, comme compétences de la *Generalitat*, l'accueil et l'intégration des personnes étrangères immigrées et prévoit son développement. Pour cette raison, le Gouvernement de la *Generalitat* a assumé le compromis de promouvoir la Loi d'accueil des personnes immigrées et restituées en Catalogne. Depuis 2007 il y a eu un processus participatif pour que la société civile puisse donner son opinion, mais cette loi n'est pas encore approuvée. En toute façon, le document base établis comment faire l'accueil, les professionnels qui doivent travailler (la figure d'un l'agent d'accueil local, des

**CGIL**



**LOMBARDIA**

**CGIL. Sempre dalla tua parte.**

techniques locaux d'immigration, etc.).

**c. Autres pratiques :**

Il faudrait savoir que la Catalogne est la communauté autonome avec plus des personnes étrangères en nombres absolues (1.09 millions le premier trimestre du 2009), en deuxième lieu, il y a la communauté de Madrid, avec 1.05 millions). De toute façon, le pourcentage par rapport avec le total de population de la communauté est supérieur à Madrid (16.7%), face au 15.1% de la Catalogne. Dans le total de l'Espagne, la population étrangère forme l'11%.<sup>3</sup>

Dans cette situation, on peut dire qu'en Catalogne on a assez développée l'accueil par rapport avec des autres régions. Comme des autres pratiques significatives on peut trouver:

- Des courses de catalan, gratuits aux premiers niveaux, qu'on peut courser presque dans toutes les localités catalanes.
- Des travailleurs municipaux en charge des politiques migratoires à niveau locaux ou dans des groupements municipaux sont consolidés, établis dans presque tout le territoire catalan.
- Des salles de classes d'accueil dans la plupart des écoles catalanes, pour offrir un soutien scolaire (langue et des autres matières) aux étudiants étrangers qui viennent d'arriver.
- Médiateurs interculturels : à niveau local, pour éviter des conflits entre les différents cultures qui habitent dans la localité.
- Plans d'inclusion sociale : à plusieurs niveaux, surtout local et provinciale. Sont plans transversaux (département d'économie, d'urbanisme, services sociaux, etc.) qui veulent éviter des exclus sociaux (femmes, anciens, immigrés, etc.).

**6. Votre organisation syndicale est-elle équipée pour répondre aux exigences spécifiques des travailleurs non Européens et augmenter leur syndicalisation (par ex : création de bureaux, départements, associations, services spécifiques ou autre) ?**

L'Association d'Aide Mutuelle d'Immigrants en Catalogne (AMIC), est une association sans but lucratif liée au syndicat UGT de Catalogne qui existe il y a plus de 15 années. Développe des initiatives, projets, services et activités qui cherchent l'intégration socioprofessionnelle de la population immigrée, surtout des personnes extracomunautaires et avec une sensibilité spéciale par le respect aux droits des travailleurs. AMIC est présent dans tout le territoire de Catalogne à travers un réseau de plus de 53 bureaux. On a des conseillers en matière de législation migratoire, insertion socio laborale, insertion formative, information en matière de logement, consultation sur les homologations et les validations d'études.

**7. Pouvez-vous citer des projets significatifs promus par votre organisation en faveur des travailleurs non Européens (bonnes pratiques syndicales) ?**

---

<sup>3</sup> Selon l'Encuesta de Población Activa du Instituto Nacional de Estadística de l'Espagne (<http://www.ine.es/inebmenu>).

# CGIL



LOMBARDIA

## **CGIL. Sempre dalla tua parte.**

- Plan d'accueil aux entreprises : approuvé au 3<sup>ème</sup> Congrès d'Immigration d'AMIC. Mis en place dans des petites et moyennes entreprises. Destiné à des délégués syndicaux et dirigeants, PDG, coordinateurs... patronaux. Objectifs : Donner des connaissances techniques aux Chefs d'entreprise et aux Représentants des travailleurs pour mettre en œuvre le plan d'accueil ; promotion de la multi culturalité au sein de l'entreprise ; intégrer les travailleurs et les travailleurs étrangers en situation d'égalité effective et non de discrimination ; promotion de bonnes pratiques en matière d'égalité de traitement et non discrimination.
- Projets d'insertion dirigés aux personnes étrangers non UE avec risque d'exclusion sociale : minimum de 10 sessions individuelles avec chacun des destinataires.
- Réseau de bureaux de consultation légal en matière d'immigration, de validation d'études étrangères, consultation sur le logement, d'insertion au travail. Par tout le territoire catalan (56 bureaux).
- Campagne pour promouvoir de droit au vote des personnes étrangères résidentes.
- Journée pour promouvoir la ratification des conventions internationales des droits des travailleurs migrants et ses familles (ONU, OIT), par l'Espagne (décembre 2008). Campagne en faveur de la ratification (permanente).
- Projet « Études ou travailles ? », pour aider aux jeunes étrangers à trouver sa meilleure voie pour pouvoir étudier ou bien travailler (matériel révélateur et informatif, sessions informatives en petits groupes).
- Ateliers d'accueil au « monde » formatif et du travail, avec l'information générique (l'offre d'emploi, le monde du travail, législation du travail, le salaire, le cv, etc.) mais spécialement tout ce qui concerne spécifiquement les personnes étrangères (possibilités du travail selon la situation administrative, possibilités de validation des études, possibilités d'étudier en Espagne,...).
- Première réception et accueil des personnes étrangères qui arrivent dans une localité.

### **8. Y a-t-il des exemples d'accords négociés à plusieurs niveaux (national ou local) qui abordent des questions relatives aux travailleurs non Européens.**

- a. À niveau du gouvernement catalan :
  - Pacte national pour l'immigration (déjà vu)
  - Projet loi accueil (déjà vu)
- b. À niveau d'administrations locales ou supra municipales (catalanes) :
  - Services d'attention aux personnes étrangères. Exemple : SAIER (Service d'Attention aux Personnes Immigrées Étrangères et Réfugiées) de la municipalité de Barcelone qui à des accords avec des institutions pour offrir un service coordonné aux étrangers de Barcelone ; le SAIER est composée par des syndicats (AMIC-UGT, CITE-CCOO), association d'aide aux réfugiées, Croix Rouge, consortium qui offre cours de catalan gratuits, Collège des Avocats de Barcelone.
  - Plans d'accueil (information basiques des démarches, des droits et devoirs,

**CGIL**



**LOMBARDIA**

**CGIL. Sempre dalla tua parte.**

du civisme, des langues du pays, des services de la ville et de l'histoire du pays, expositions, conférences,...) dans chaque municipalité ou groupe de petites villes.

**CGIL**

LOMBARDIA

**CGIL. Sempre dalla tua parte.****COLLECTE D'INFORMATIONS QUANTITATIVE****Tab. 1**

<b>Organisation/ Pays</b>	<b>Nb travailleurs non Européens</b>	<b>Nb travailleurs ayant un emploi</b>	<b>%</b>	<b>3 principaux secteurs de présence (en valeur absolue)</b>
<b>ITALIE</b>				
Femmes				
Hommes				
<b>Lombardie</b>				
Femmes				
Hommes				
<b>Espagne</b>	<b>2888,6<sup>4</sup></b>	<b>2034,2</b>		1.Services, 2.Construction, 3.Industrie
Femmes	<b>1325,7</b>	<b>981,1</b>		1.Services, 2.Industrie, 3.Agriculture
Hommes	<b>1562,4</b>	<b>1053,5</b>		1.Services, 2.Construction, 3.Industrie.
<b>Catalogne</b>	<b>599,9</b>	<b>402,3</b>		1.Services (54%) 2.Construction (24%) 3.Industrie (17%)
Femmes	<b>253</b>	<b>187,8</b>		
Hommes	<b>346,8</b>	<b>214,5</b>		
<b>FRANCE</b>				
Femmes				
Hommes				
<b>Rhône Alpes</b>				
Femmes				
Hommes				
<b>BULGARIE</b>				
Femmes				
Hommes				
<b>ROUMANIE</b>				
Femmes				
Hommes				

<sup>4</sup> Selon l'EPA ("Encuesta de Población Activa"). Enquête qui suit des standards de l'UE. Faite aux personnes qui ont permis de séjour et qui n'ont pas d'autorisation administrative pour le séjour en Espagne. Unités: milles de personnes.

**CGIL**

LOMBARDIA

**CGIL. Sempre dalla tua parte.**

Tab. 2

Organisation/ Pays	Nb travailleurs non Européens syndiqués dans leur organisation au niveau national	Nb total Syndiqués	%	Principaux secteurs de syndicalisation (en valeur absolue)
<b>CGIL</b> Femmes Hommes				
<b>CGIL Lombardie</b> Femmes Hommes				
<b>CISL</b> Femmes Hommes				
<b>CISL Lombardia</b> Femmes Hommes				
<b>UIL</b> Femmes Hommes				
<b>UIL Lombardie</b> Femmes Hommes				
<b>CGT</b> Femmes Hommes				
<b>CGT Rhône Alpes</b> Femmes Hommes				
<b>UGT</b> Femmes Hommes	<b>ON N'A PAS LES DONÉES</b>			
<b>Ugt Catalunya</b> Femmes Hommes	<b>3369 7581</b>	<b>Non europ. : 10950 Total syndiqués: 168475</b>	<b>6.4%</b>	<b>Fédération de services ; fédération du commerce, hostellerie et tourisme ; fédération agroalimentaire</b>
<b>BULGARIE</b> Femmes Hommes				

**CGIL**



LOMBARDIA

**CGIL. Sempre dalla tua parte.**

<b>ROUMANIE</b> Femmes Hommes				
-------------------------------------	--	--	--	--